Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023 MAIRIE DE CONTAMINE SARZI

ID: 074-217400860-20230516-A_2023_042-AR

HAUTE-SAVOIE ARRONDISSEMENT DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Nº A_2023_042

Arrêté portant instauration d'une « zone 30 » sur la RD 123 au lieudit « Sarzin »

Le Maire de Contamine Sarzin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n°A_2020_063 en date du 06/11/2020 donnant délégation de signature à Madame Anne-Marie CECCON, 1er adjoint au Maire;

Considérant qu'il y a lieu prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique;

Considérant que l'instauration d'une « zone 30 » dans la traversée du hameau de Sarzin permettra de renforcer la sécurité en raison de l'étroitesse de la voie ;

ARRETE

Article 1 : La voie comprise entre le numéro de voirie 1800 de la route de Contamine et le panneau de sortie d'agglomération du hameau de Sarzin (PR 0+082) sera classée en « zone 30 ».

Article 2: Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Article 3 : Les mesures édictées dans le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4: Monsieur le Maire, Monsieur le Lieutenant Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Fait à Contamine-Sarzin, le 16 mai 2023

Par délégation du Maire, Le Maire-Adjoint,

Anne-Marie CECCON